

À destination des intervenants/acteurs de l'accompagnement personnalisé

Quels objectifs prioritaires ?

- **Faire acquérir les compétences exigibles** suivant le niveau (palier 2, palier 3, compétences attendues en 2^{nde} ...) en proposant une remédiation en lien avec les enseignements.
- **Prendre en charge les élèves les plus fragiles**, par exemple pour retrouver une image positive d'eux-mêmes, pour les situer dans une démarche de progrès, pour leur redonner confiance...
- **Favoriser l'autonomie et l'acquisition de méthodes de travail**, par exemple en veillant à la compréhension du travail attendu et à l'organisation personnelle.
- **Renforcer la culture générale** en proposant des activités telles que des recherches documentaires, des conférences, ou encore en favorisant le développement d'excellences et de talents particuliers.
- **Découvrir les métiers et les formations.**
- **Accompagner ceux qui ont un projet de poursuite d'études ou de changement d'orientation** (élèves bénéficiant de passerelles) **au lycée.**

Quelle démarche ?

- **Anticiper/se former :**
 - √ **échanger** avec des collègues du primaire, collège, lycée, enseignement supérieur,
 - √ **demander** une formation individuelle ou par établissement.
- **Se concerter pour rédiger et proposer un projet** s'appuyant sur les **quatre volets de l'AP** en conseil pédagogique (trame en juin et finalisation en septembre).
- **Définir et utiliser des outils diagnostiques** (Entretien personnalisé, questionnaire d'accueil, livret de compétences [paliers 2 et 3], bulletins/dossier scolaire, observations par l'équipe pédagogique au cours des premières semaines...).
- **Communiquer auprès :**
 - √ de la **direction** de l'établissement
 - √ des **collègues et intervenants divers**
 - √ des **élèves et de leurs familles**
- **Fabriquer des outils d'évaluation et de suivi** (grilles, entretiens, bilans intermédiaires et/ou en fin d'année).
- **Mettre en œuvre les quatre volets de l'AP** sur chaque niveau scolaire :
 - √ **orientation** (écouter, informer, aider à la décision),
 - √ **remédiation** en fonction des diagnostics effectués,
 - √ **approfondissement - ouverture** (permettre aux élèves d'aller plus loin : que les attendus du programme, que le contenu du cours, d'accéder à la culture...),
 - √ **développement personnel** : confiance en soi, respect des autres, initiative, autonomie, etc.
- **Évaluer pour :**
 - √ **reconduire** les actions qui fonctionnent ou les améliorer,
 - √ **abandonner** ce qui n'est pas adapté,
 - √ **veiller au respect des objectifs** du dispositif général.

Le tout s'inscrit dans une démarche collective

Quelle organisation ?

Définir un protocole d'organisation pour faciliter le déroulement. Il faut réfléchir notamment aux points suivants :

- **Diagnostiquer les élèves** : par les professeurs principaux, les professeurs référents, les professeurs de la classe, se servir des dispositifs mis en œuvre dans le cycle précédent.
- **Piloter et répartir** les tâches (par la direction, les professeurs principaux, les professeurs référents, les coordonnateurs...).
- **Constituer des groupes en fonction des besoins des élèves identifiés** (lors des diagnostics).
- **Mettre en place des supports pour assurer le suivi de l'AP** (cahier d'AP annuel, pluriannuel, fiches bilans, **outil de communication avec les parents**).
- **Solliciter des intervenants** : professeurs documentalistes, CPE, AED, COP, professionnels...
- **Définir le calendrier** :
 - √ rythme des ateliers,
 - √ concertations.
- **La prise en compte de l'AP dans le bulletin** à partir de regards croisés (**appréciations en termes de compétences, de réussites**) : évolution de l'investissement, de l'attitude...

Ce que l'AP apporte aux élèves ?

- **Un dispositif qui répond à ses besoins** et pas seulement aux exigences des programmes.
- **Du temps pour mieux comprendre.**
- **De nouvelles modalités d'apprentissage** et de nouvelles méthodes de travail adaptées au profil de l'élève.
- **Une aide supplémentaire** dans un contexte différent de la classe.
- **Des moments d'échanges** privilégiés avec les adultes (sur sa scolarité, ses difficultés, ses atouts...).
- **Un moyen supplémentaire pour gagner** de la confiance, de l'efficacité, des compétences...

Ce que peut m'apporter l'AP ?

- **Des plages horaires spécifiques pour** :
 - √ travailler « autrement » avec les élèves,
 - √ travailler **avec les collègues** (enseignants, professeur documentaliste, CPE, COP, AED...) et d'autres intervenants,
 - √ **développer des compétences transversales** au service des disciplines (méthodologie, travail personnel, recherche documentaire...),
 - √ aider les élèves à construire leur **projet d'orientation**,
 - √ expérimenter et/ou mettre en œuvre de pratiques pédagogiques diversifiées.
- **Une relation différente à l'élève** (posture bienveillante).
- **Une liberté pédagogique non contrainte par des programmes.**
- **Des compétences professionnelles enrichies.**
- **Un climat scolaire apaisé**

Ce que je peux apporter à l'AP

- Mes compétences disciplinaires et professionnelles.
- Mon savoir-faire et mon savoir-être.
- Ma capacité à innover, à fédérer et à être force de proposition.

- Ma capacité d'adaptation aux besoins des élèves et au travail en équipe.

CONCLUSION : Apprendre à travailler autrement pour accompagner tous les élèves vers la réussite.

Quelles ressources ?

Les sites académiques :

- Site de l'académie de Dijon :
<http://www.ac-dijon.fr/pid30258/dispositif-d-accompagnement-personnalise-dans-le-second-degre.html>

Le site national

- Pour le collège :
<http://www.education.gouv.fr/cid48653/les-dispositifs-d-accompagnement-des-collegiens.html>
- Pour le lycée général, technologique et professionnel :
<http://www.education.gouv.fr/cid48652/dispositifs-d-accompagnement-des-lyceens.html>